

Annexe 1

au Décret n° 2022-993 du 7 juillet 2022 déclarant d'utilité publique le centre de stockage en couche géologique profonde des déchets radioactifs de haute et de moyenne activité à vie longue (Cigéo) et portant mise en compatibilité du schéma de cohérence territoriale (SCOT) du Pays Barrois (Meuse), du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de la Haute-Saulx (Meuse) et du plan local d'urbanisme (PLU) de Gondrecourt-le-Château (Meuse)

Plan général des travaux du projet Cigéo